



Commission du Logement

Procès-verbal de la réunion du 19 mai 2022

Ordre du jour :

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion jointe du 21 mars 2022
2. 7970 Projet de loi autorisant l'Etat à participer au financement du développement de logements du projet « An der Schmëtt »
 - Désignation d'un rapporteur ou d'une rapportrice
 - Examen de l'avis du Conseil d'Etat
 - Présentation d'un projet de rapport
 - Adoption d'un projet de rapport
3. Présentation du rapport pour l'année 2021 du Fonds spécial de soutien au développement du logement
4. Conclusions de la commission par rapport aux revendications de la dernière Convention des Jeunes
5. Divers

*

Présents : Mme Semiray Ahmedova, M. André Bauler, M. François Benoy, M. Frank Colabianchi, M. Yves Cruchten, M. Félix Eischen, M. Max Hengel, M. Marc Lies, Mme Nathalie Oberweis, M. Roy Reding, Mme Jessie Thill, M. Serge Wilmes

M. Marc Goergen, observateur délégué

M. Henri Kox, Ministre du Logement, Mme Tania Fernandes, M. Mike Mathias, M. Julien Zebrowski

Mme Francine Cocard, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Mars Di Bartolomeo, M. Emile Eicher, M. Max Hahn

*

Présidence : Mme Semiray Ahmedova, Présidente de la Commission

*

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion jointe du 21 mars 2022

Le projet de procès-verbal est approuvé sans modification.

2. 7970 Projet de loi autorisant l'Etat à participer au financement du développement de logements du projet « An der Schmëtt »

- Désignation d'un rapporteur ou d'une rapportrice

Mme Semiray Ahmedova est désignée rapportrice.

- Examen de l'avis du Conseil d'Etat

Dans son avis du 10 mai 2022, le Conseil d'État n'a pas émis d'observation quant au fond du texte. La Haute Corporation suggère d'écrire « Fonds du logement » (avec un « l » minuscule). La commission parlementaire accorde une préférence à l'appellation donnée au moment de l'instauration du Fonds et décide de garder le « l » majuscule.

- Présentation d'un projet de rapport

Mme la Présidente-Rapportrice présente brièvement le projet de rapport transmis aux députés par courrier électronique.

- Adoption d'un projet de rapport

Le projet de rapport est adopté.

La commission propose le modèle de base comme temps de parole pour les discussions en séance plénière.

3. Présentation du rapport pour l'année 2021 du Fonds spécial de soutien au développement du logement

M. le Ministre rappelle qu'un débat est prévu pour le mois de juin 2022. Il présente le rapport du Fonds de soutien au développement du logement.

Au niveau des chiffres clefs, il s'agit de retenir que

- 3358 logements / 568 logements supplémentaires ont été conventionnés jusqu'au 31 décembre 2021.
- Les participations financières à verser s'élèvent à 295 millions d'euros.
 - 227 millions d'euros d'aides à la pierre ont été accordées en 2021 et

- 170 millions d'euros de participations financières ont été versées en 2021.
- 43 % des logements sont destinés à la vente et 57% à la location à prix abordable.
- Deux tiers des logements ont été réalisés par la SNHBM et le Fonds du Logement.
- Les logements se situent dans 67 communes.
- Pour 95% il s'agit de nouvelles constructions et pour 5% de rénovations de logements.



3.358

logements
conventionnés
au 31.12.21

**295
Mio
d'€**

Participations
financières à verser
au 31/12/2021



568

logements
supplémentaires
conventionnés
en 2021



**227
Mio
d'€**

d'Aides à la pierre
accordées en 2021

**170
Mio
d'€**

de participations
financières versées
en 2021



43 %

de logements
destinés
à la vente
emphytéotique

+



57 %

de logements
à la location
abordable

Le Fonds spécial rassemble les projets actuellement en cours et pour lesquels une convention a été établie.



Ne sont pas compris dans le Fonds spécial :

- les projets clôturés pour lesquels l'intégralité de la subvention a été versée ;
- les projets futurs en cours de planification et non conventionnés à ce jour.

Le détail concernant le nombre de logements figure à la page 7 de la présentation jointe en annexe.

L'analyse de l'inventaire du Fonds spécial est tracée à la page 8. Il s'agit de 252 projets totalisant plus de 3300 logements ; 1853 logements sont destinés à la location abordable.

Au 31 décembre 2021 :

- 34 % des logements sont achevés. Ils figurent encore dans le Fonds spécial jusqu'à la réception du décompte financier final de la part du promoteur social.
- 63% des logements étaient en cours d'exécution. Ces logements seront disponibles à des fins d'habitation dans les années à venir
- 3% des logements sont en phase de planification et vont prochainement passer en phase d'exécution.

Les deux promoteurs publics, la SNHBM et le Fonds du Logement réalisent près de 70 % des logements, également en venant en appui aux communes qui sont ainsi accompagnées par les spécialistes du logement abordable forts de plus de 140 années d'expérience.

Le Fonds spécial permet à l'Etat luxembourgeois d'acquérir en main propre des terrains en vue de la création de logements abordables

- > Investissement en terrains : 26 millions d'euros, dont 18 millions d'euros déjà liquidé
- > 1.100 ares -> potentiel estimé à 400 logements.

Observations:

- > Concentration autour des régions les plus peuplées du pays, c'est-à-dire la Ville de Luxembourg et de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

Rapport financier du Fonds spécial

Au 31 décembre 2021, la Fonds spécial inclut des participations financières nets à hauteur de 295 millions d'euros (contre 241 millions d'euros au 31 décembre 2020),

-> Au courant de l'année 2021, signature de conventions pour 227 millions d'euros d'engagements supplémentaires (contre 205 millions d'euros en 2020),

-> En 2021, des participations de 170 millions d'euros ont été versées aux promoteurs publics (contre 96 millions d'euros en 2020);

-> Au niveau des **affectations**, 72% des engagements sont attribués à la réalisation de logements locatifs ;

-> Au niveau du **type de conventions**, la plus grande partie des montants engagés (73%) concernent la réalisation de nouvelles constructions.

M. le Ministre aborde encore les aspects suivants :

- Budgets votés et dépenses effectives des Aides à la pierre (voir p.15)
- Logements locatifs abordables par commune (p.16)
- Evolution budgétaire des Aides à la pierre (p. 18)
- (Grands) Projets donnant lieu à une loi de financement (p. 21)
- Les projets du Fonds du Logement (pp. 23 et 24)
- Les projets de la SNHBM (pp. 25 et 26)
- Les projets des Communes (p. 27 et 28)
- Récapitulatif des projets de grande envergure (pp. 30 et 31).

(Les projets d'envergure avec une participation étatique estimée de plus de 10 millions d'euros. Les projets qui nécessitent plus de 40 millions d'euros de participation étatique feront également l'objet d'un projet de loi autorisant leur financement.)

Echange de vues

M. François Benoy (déi Gréng) salue le fait que de plus en plus de logements sont réalisés pour être loués à des ménages à revenu modeste.

L'orateur demande s'il est possible que la Commission du Logement rencontre les promoteurs publics pour une présentation détaillée et un échange sur leurs projets.

M. Benoy rappelle l'importance de l'effort financier continu en vue des investissements dans le logement. Il souhaite en outre connaître davantage de détails sur les pourparlers du ministère avec les communes en vue de la création de logements abordables.

M. Marc Lies (CSV) remercie le Ministre et ses services pour l'aperçu qui vient d'être fourni. D'après le relevé figurant à la page 10 de la présentation, la SNHBM aurait en 2021 réalisé 24 logements en moins par rapport à 2020. Comment s'explique ce chiffre ?

M. le Ministre répond que les schémas chiffrés donnent des vues liées à la finalisation des constructions. Les chiffres concernant les dépenses ou sommes engagées sont fiables, mais il n'est pas toujours possible de savoir quels logements sont occupés, vendus ou loués. Le ministère travaille actuellement à la collecte de données concernant les logements gérés par les organismes actifs dans la location sociale.

M. Lies rappelle que le coût de construction des logements a augmenté de quelque 30 % en un an. Les implications sur les budgets sont évidentes. Au vu des chiffres concernant le budget, il serait utile de pouvoir disposer du nombre de logements, des coûts réels et des décomptes concernant les projets effectivement réalisés.

L'orateur rend compte des complications qui apparaissent quand une commune veut conclure une convention avec un promoteur en vue de la réalisation de logements sociaux. Les démarches administratives entre communes et le Ministère mettent quasiment un an.

M. le Ministre répond que ses services se mettront à la recherche d'une solution.

M. le Ministre informe que ses services sont constamment en train d'améliorer la prise en charge et le traitement des dossiers. En cas de besoin, les personnes au ministère sont toujours disposées à fournir des réponses.

4. Conclusions de la commission par rapport aux revendications de la dernière Convention des Jeunes

Par courrier du 17 février 2022, la Conférence des Présidents a mandaté la Commission du Logement de formuler des conclusions par rapport aux revendications de la dernière Convention des Jeunes, dont notamment celles ayant trait au logement. Les membres de la Commission approuvent l'avis suivant :

« L'atelier thématique numéro 2 du *Jugendkonvent* du 26 novembre 2021 avait trait aux difficultés que rencontrent les jeunes pour se loger face à des loyers élevés et l'offre réduite en logements. La convention a récolté les avis et revendications des jeunes et vous avez jugé opportun de renvoyer le volet « Habiter au Luxembourg - un luxe ? » à notre commission parlementaire pour prise de position.

Tout d'abord, la commission se félicite du travail accompli par la Convention des Jeunes et de la qualité des propositions élaborées par celle-ci. En effet, l'accès au logement devient de plus en plus difficile. Poussés par une croissance soutenue de la population résidente, l'essor économique du pays et l'évolution des taux d'intérêts, les prix du logement continuent à grimper. Les taux d'intérêts jusqu'ici très bas incitaient les investisseurs à acheter, pénalisant ainsi les personnes qui voulaient acheter un logement pour y vivre. La part du revenu que les ménages doivent mobiliser pour couvrir le coût du logement a sensiblement augmenté depuis 2010. Les jeunes, particulièrement ceux qui ne peuvent recourir à un soutien financier conséquent de la part de leurs parents, sont confrontés à une situation difficile.

La Commission du Logement partage l'analyse de la Convention des Jeunes, selon laquelle il faut mobiliser les terrains qui se trouvent majoritairement entre les mains de personnes privées, afin de créer de nouveaux logements. Elle rappelle les objectifs du nouveau Pacte Logement 2.0 qui visent à augmenter l'offre de logements abordables et durables, mobiliser le potentiel foncier et résidentiel existant et améliorer la qualité résidentielle. Ainsi, dans la motion du 14 juillet 2021, la Chambre des Députés a invité le Gouvernement à analyser le développement d'autres outils nécessaires à une mobilisation du potentiel foncier comme par exemple une imposition nationale des logements inoccupés. La commission a pris note la

volonté du Gouvernement de réformer l'impôt foncier et de déposer un projet de loi allant dans ce sens avant l'été.

Dans ce contexte, la commission tient également de tirer l'attention de la Convention des jeunes sur les récentes recherches menées par l'Observatoire de l'Habitat relatives à la détention et la mobilisation du foncier dans le périmètre constructible.

La Convention des Jeunes souligne que la création davantage de logements abordables est particulièrement importante pour les jeunes en phase de transition. D'où l'importance d'investir dans le logement abordable. Le Fonds spécial de soutien au développement du logement a été créé à cette fin. La Commission parlementaire comprend l'importance d'offrir nettement plus de logements abordables destinés en premier lieu à la location, pouvant servir de tremplin pour les jeunes en phase de transition. Des projets votés par la Chambre des Députés, comme Elmen, Wunne mat der Woltz et Neischmelz, témoignent de cette volonté de créer du logement abordable.

Ces projets d'envergure donnent également l'opportunité de repenser les arts et techniques urbanistiques et de les mettre en cohérence avec deux autres grands défis que la Convention des Jeunes a identifiés: celui de la durabilité et la santé mentale. Créer des nouveaux espaces de vie et de rencontre contribue à plus de cohésion sociale et réduit la solitude. Des constructions et conceptions durables aident à réduire l'impact sur le climat et l'environnement.

La Commission parlementaire attire l'attention de la Convention des jeunes sur le projet de loi n°7642, qui prévoit entre autres de mieux encadrer la notion de colocation, une forme de location particulièrement prisée par des jeunes. »

5. Divers

M. André Bauler (DP) pose une question concernant la situation des terrains appartenant au Fonds du Logement. Où se trouvent les terrains ? Sont-ils constructibles rapidement ? Y a-t-il eu des ventes ou une redistribution de terrains ?

M. le Ministre propose que des informations sur la stratégie foncière soient fournies lors d'une réunion de la Commission du Logement portant sur les promoteurs publics (Fonds du Logement et SNHBM).

* * *

Luxembourg, le 3 juin 2022

Annexe :

Rapport du Fonds spécial de soutien au développement du logement - présentation

Procès-verbal approuvé et certifié exact

A modern, multi-story apartment building with white facades and teal accents. The building features balconies with glass railings. In the foreground, there is a courtyard with a wooden picnic table, a concrete bench, and some landscaping. The sky is clear and blue.

Fonds spécial de soutien au développement du logement

Rapport 2021
Présentation
19 mai 2022



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



1. Chiffres-clés

2. L'inventaire du Fonds spécial au 31 décembre 2021

2.1 Le Fonds spécial en 2021

2.2 Analyse de l'inventaire du Fonds spécial

2.3 Empreinte géographique

2.4 Rapport financier du Fonds spécial

3. Les projets de logements abordables en **perspective**

3.1 Evolution budgétaire des Aides à la pierre

3.2 Les perspectives de développement

4. Zoom sur les projets de **grande envergure**

4.1 Projets donnant lieu à une loi de financement

4.2 Nouveaux projets de grande envergure en 2021

4.3 Récapitulatif des projets de grande envergure



Partie 1 : Chiffres-clés



1. Le Fonds spécial en un coup d'oeil



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



3.358

logements
conventionnés
au 31.12.21

**295
Mio
d'€**

Participations
financières à verser
au 31/12/2021



568

logements
supplémentaires
conventionnés
en 2021



**227
Mio
d'€**

d'Aides à la pierre
accordées en 2021

**170
Mio
d'€**

de participations
financières versées
en 2021



43 %

de logements
destinés
à la vente
emphytéotique

+



57 %

de logements
à la location
abordable



2/3

2 logements sur 3
sont réalisés par la
SNHBM et le Fonds
du Logement

67

Les logements
se situent dans
67 communes



95 %

de nouvelles
constructions



5 %

de rénovations
de logements



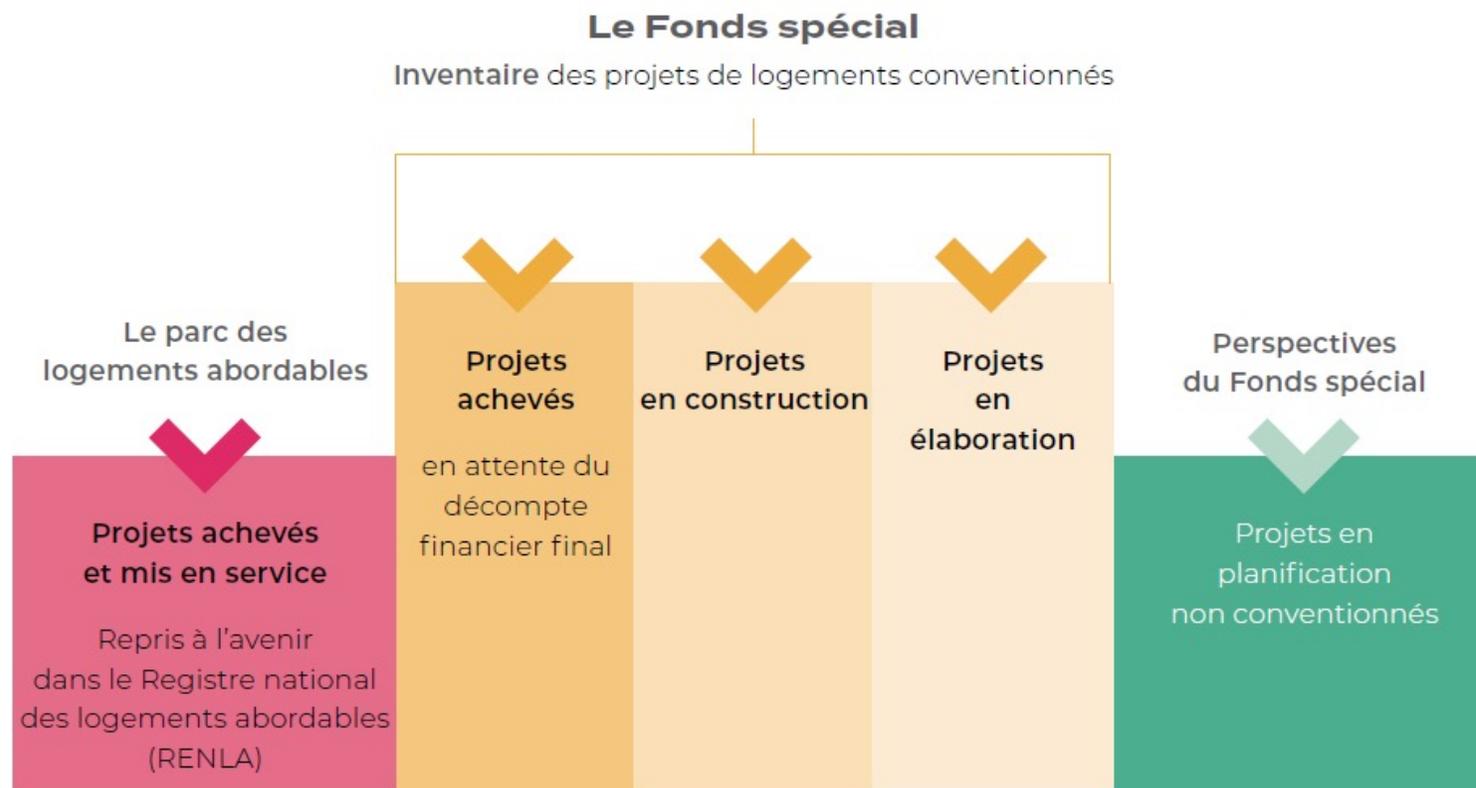
Partie 2 : L'inventaire du Fonds spécial au 31 décembre 2021



2.1 Le Fonds spécial: principe de fonctionnement



- Le Fonds spécial rassemble les projets actuellement en cours et pour lesquels une convention a été établie

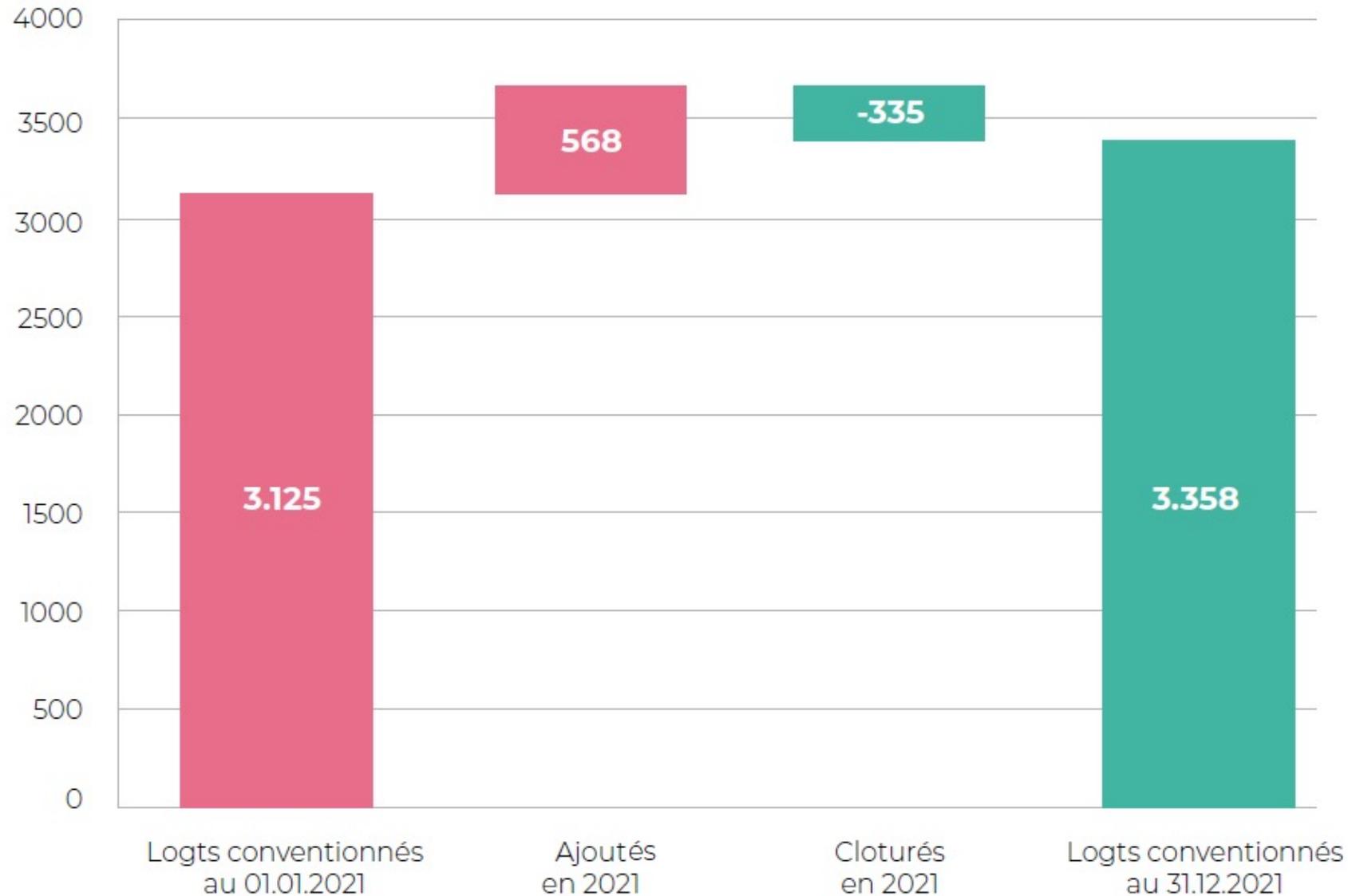


- Ne sont pas compris dans le Fonds spécial :
 - **Les projets déjà clôturés** pour lesquels l'intégralité de la subvention a été versée
 - **Les projets futurs** en cours de planification et non conventionnés à ce jour

2.1 Evolution du Fonds spécial en 2021



en nombre de logements

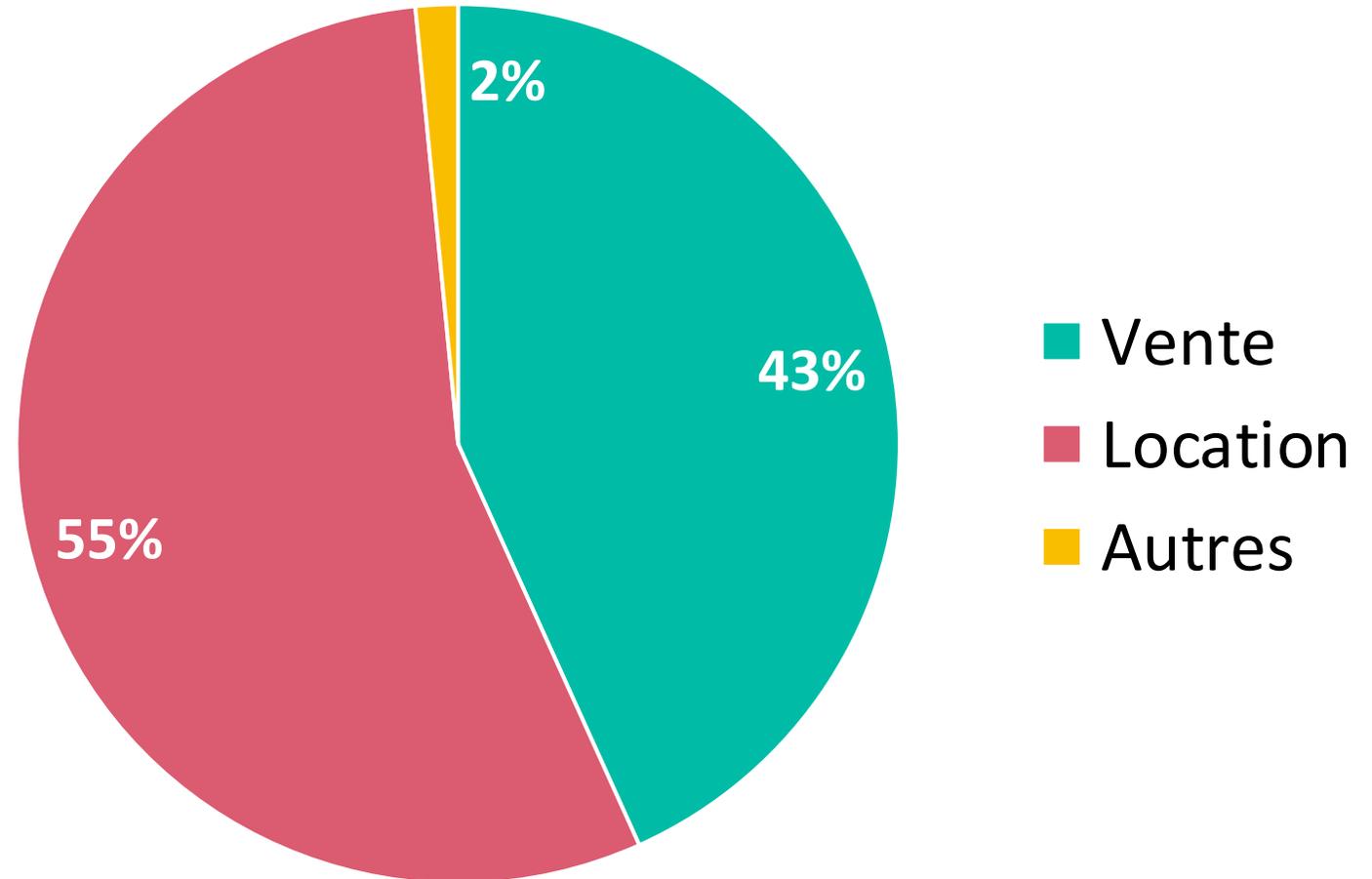


2.2 Analyse de l'inventaire du Fonds spécial



Logements subventionnés par affectation (en %)

- 252 projets, totalisant plus de 3.300 logements
- 1.853 logements sont destinés à la location abordable

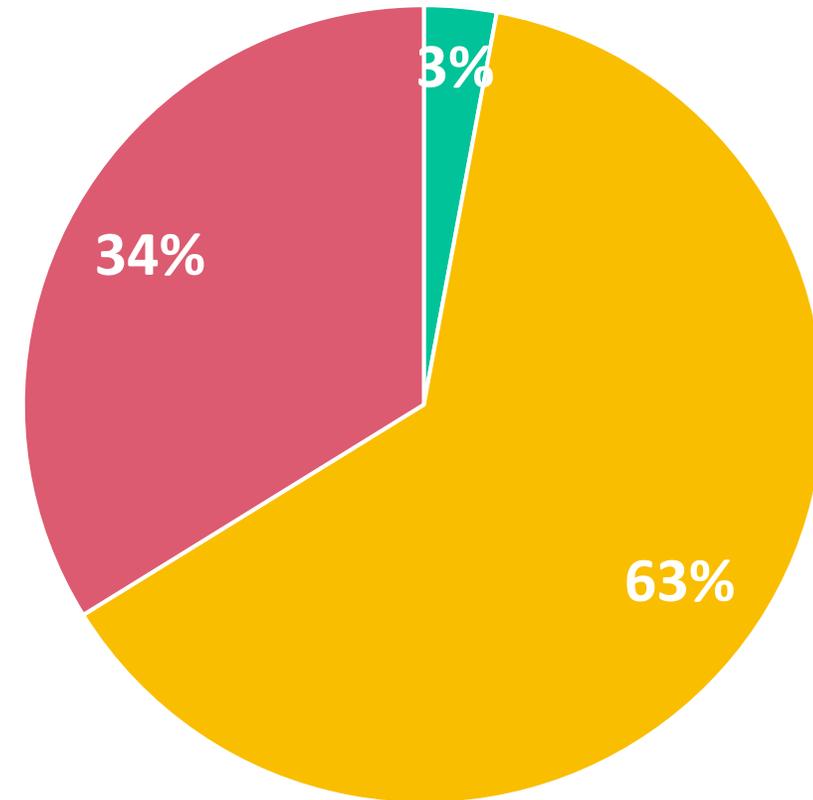




Logements subventionnés selon état d'avancement (en %)

Au 31 décembre 2021 :

- **34 % des logements** sont **achevés**.
Ils figurent encore dans le Fonds spécial jusqu'à la réception du décompte financier final de la part du promoteur social.
- **63% des logements** étaient **en cours d'exécution**.
Ces logements seront disponibles à des fins d'habitation dans les années à venir
- **3% des logements** sont en phase de **planification** et vont prochainement passer en phase d'exécution.



■ en élaboration ■ en construction ■ projets achevés

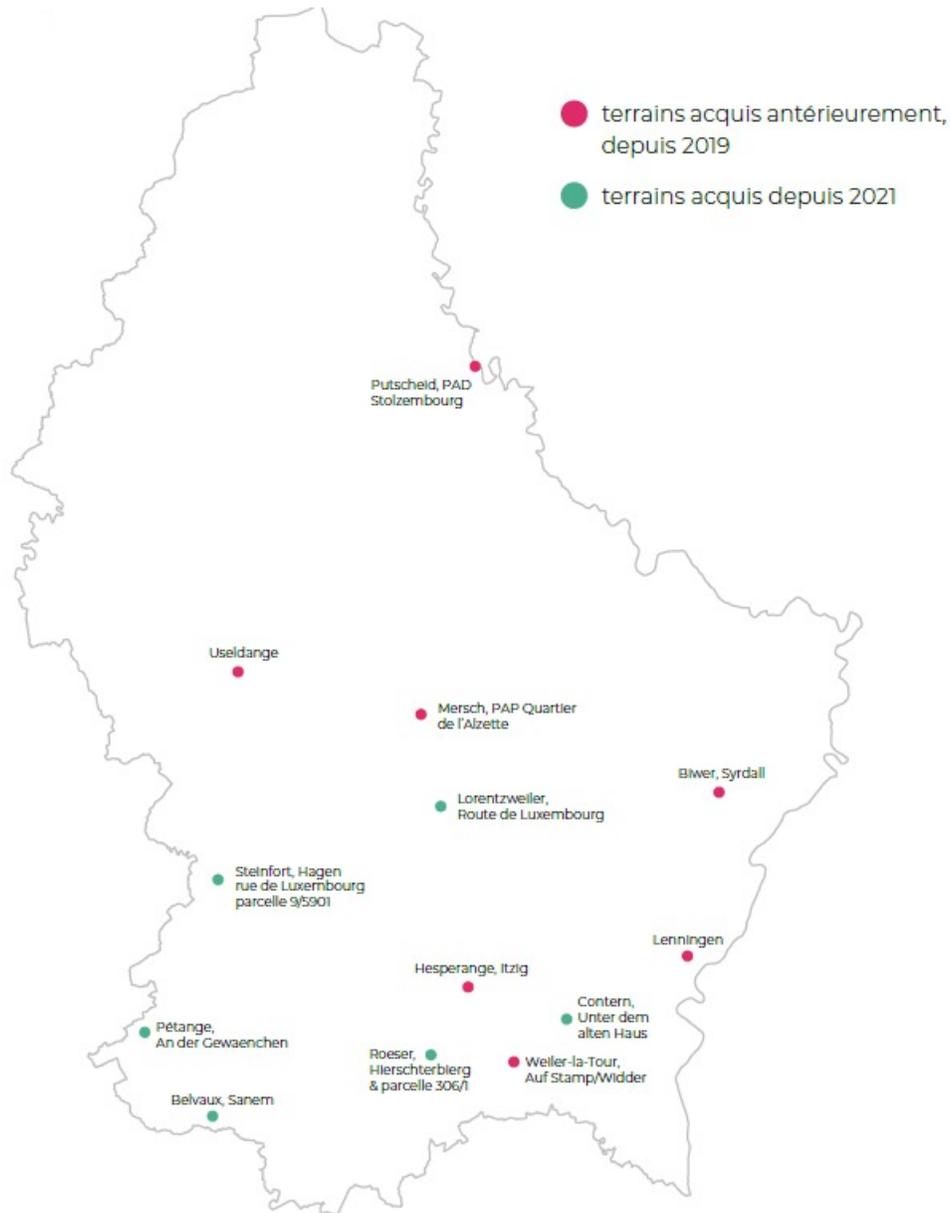
2.2 Analyse de l'inventaire du Fonds spécial



- Les deux promoteurs publics, la SNHBM et le Fonds du Logement réalisent près de 70 % des logements, également en venant en appui aux communes qui sont ainsi accompagnées par les spécialistes du logement abordable forts de plus de 140 années d'expérience.

Type de promoteur	Logements conventionnés au 31.12.2020	Ajouts en 2021	Clôturés en 2021	Logements conventionnés au 31.12.2021	En %
SNHBM	1.232	155	-24	1.363	40,6
Fonds du Logement	899	125	-138	887	26,4
Communes	726	163	-148	742	22,1
Asbl / foundation	263	125	-25	361	10,8
Promoteurs privés	5	0	0	5	0,1
Total	3.125	568	-335	3.358	100

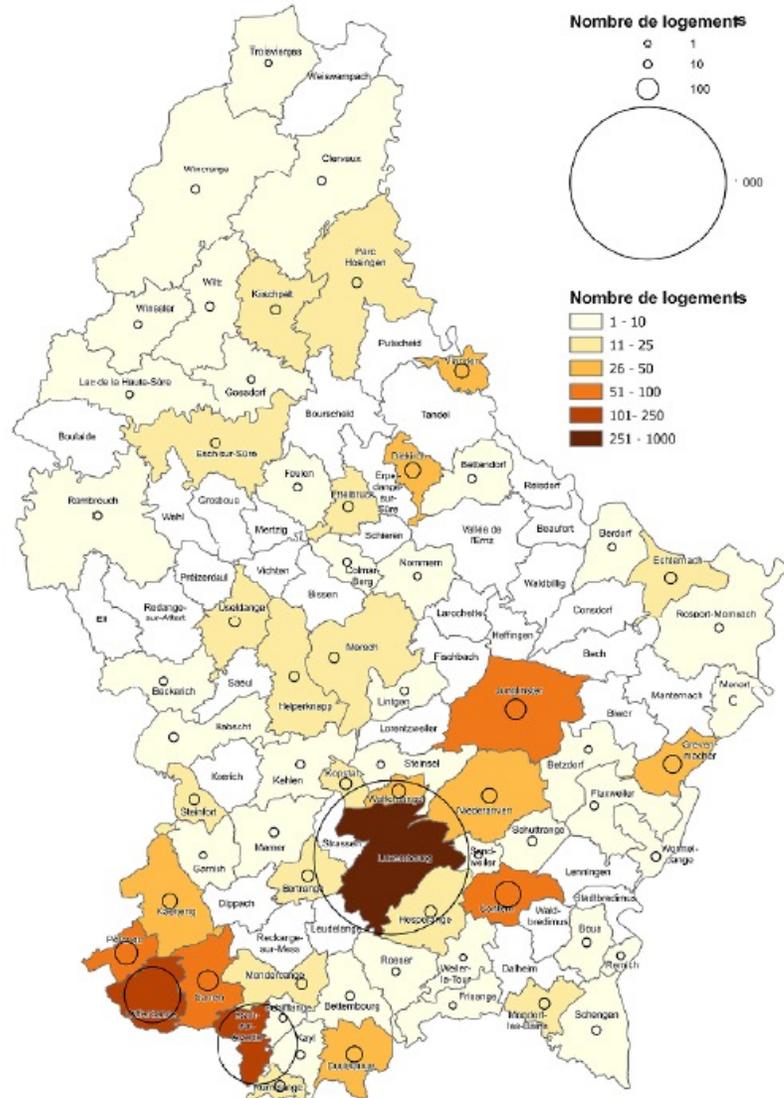
2.2 Acquisition de terrains par le Fonds spécial



Le Fonds spécial permet à l'Etat luxembourgeois d'acquérir en main propre des terrains en vue de la création de logements abordables

- Investissement en terrains : 26 millions d'euros, dont 18 millions d'euros déjà liquidé
- 1.100 ares
- potentiel estimé à 400 logements

2.3 Empreinte géographique des logements



Observations:

- Concentration autour des régions les plus peuplées du pays, c'est-à-dire la Ville de Luxembourg et de la Ville d'Esch-sur-Alzette

2.4 Rapport financier du Fonds spécial



Catégorie de promoteur / Terrain	Participations à verser au 01/01/2021	Nouveaux engagements en 2021	Paiements effectués en 2021	Montants libérés	Participations à verser au 31/12/2021
SNHBM	68	27	-28	0	68
Fonds du Logement	62	58	-41	-3	76
Communes	48	60	-33	0	74
Asbl / foundation	34	65	-49	0	52
Promoteurs privés	18	0	-2	0	16
État (terrains)	11	17	-18	0	9
Total Aides à la Pierre	241	227	-170	-3	295
Pacte Logement 2.0	0	0,3	-0,3	0	0
Total Fonds spécial	241	227	-171	-3	295

Montant en millions d'euros, différences dues aux arrondis

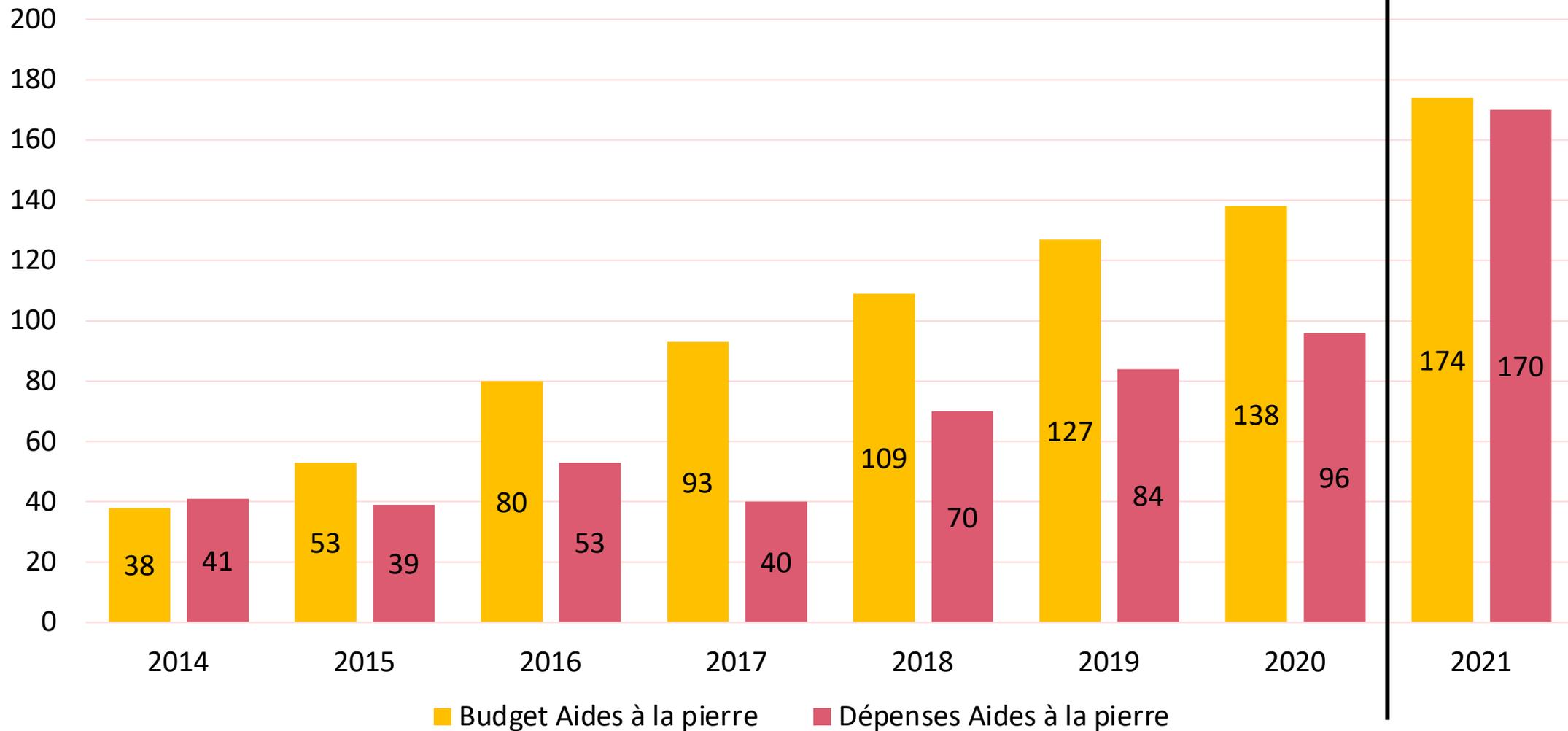


- Au 31 décembre 2021, la Fonds spécial inclut des participations financières nets à hauteur de 295 mio EUR (contre 241 mio EUR au 31 décembre 2020),
- Au courant de l'année 2021, signature de conventions pour 227 mio EUR d'engagements supplémentaires (contre 205 mio EUR en 2020),
- En 2021, des participations de 170 mio EUR ont été versées aux promoteurs publics (contre 96 mio EUR en 2020);
- Au niveau des affectations, 72% des engagements sont attribués à la réalisation de logements locatifs
- Au niveau du type de conventions, la plus grande partie des montants engagés (73%) concernent la réalisation de nouvelles constructions

2.4 Budgets votés et dépenses effectives des Aides à la pierre



Budgets votés et dépenses effectives



Logements locatifs abordables par commune



Commune	Population au 1 janvier 2022	Logements locatifs en propriété communale	Logements locatifs du Fonds du Logement	Logements locatifs de la SNHBM	Total des Logements abordables	Logements abordables par 100 logements
Grevenmacher	5.022	16	54	43	113	5,44 %
Rumelange	5.685	31	56		87	4,40 %
Esch-sur-Alzette	36.177	249	252	24	525	3,64 %
Schifflange	11.141	93	62		155	3,62 %
Differdange	28.641	2	364		366	3,60 %
Diekirch	7.168	43	17	46	106	3,47 %
Mondercange	6.964	72	17		89	3,21 %
Luxembourg	128.494	515	574	264	1.353	2,51 %
Situation 2022	645.397	1.354	2.064	455	3.873	1,56 %
Evolution		59	61	141	261	
Situation 2021	634.730	1.295	2.003	314	3.612	1,46 %

Voir Annexe 7.4 du Rapport

1. nombre de logements dont la commune est propriétaire et qu'elle donne en location pour une période de dix mois au moins sur l'année de référence dans les conditions prévues aux dispositions d'exécution de la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement et qui sont pris en compte dans le contexte du Fonds de dotation globale des communes..



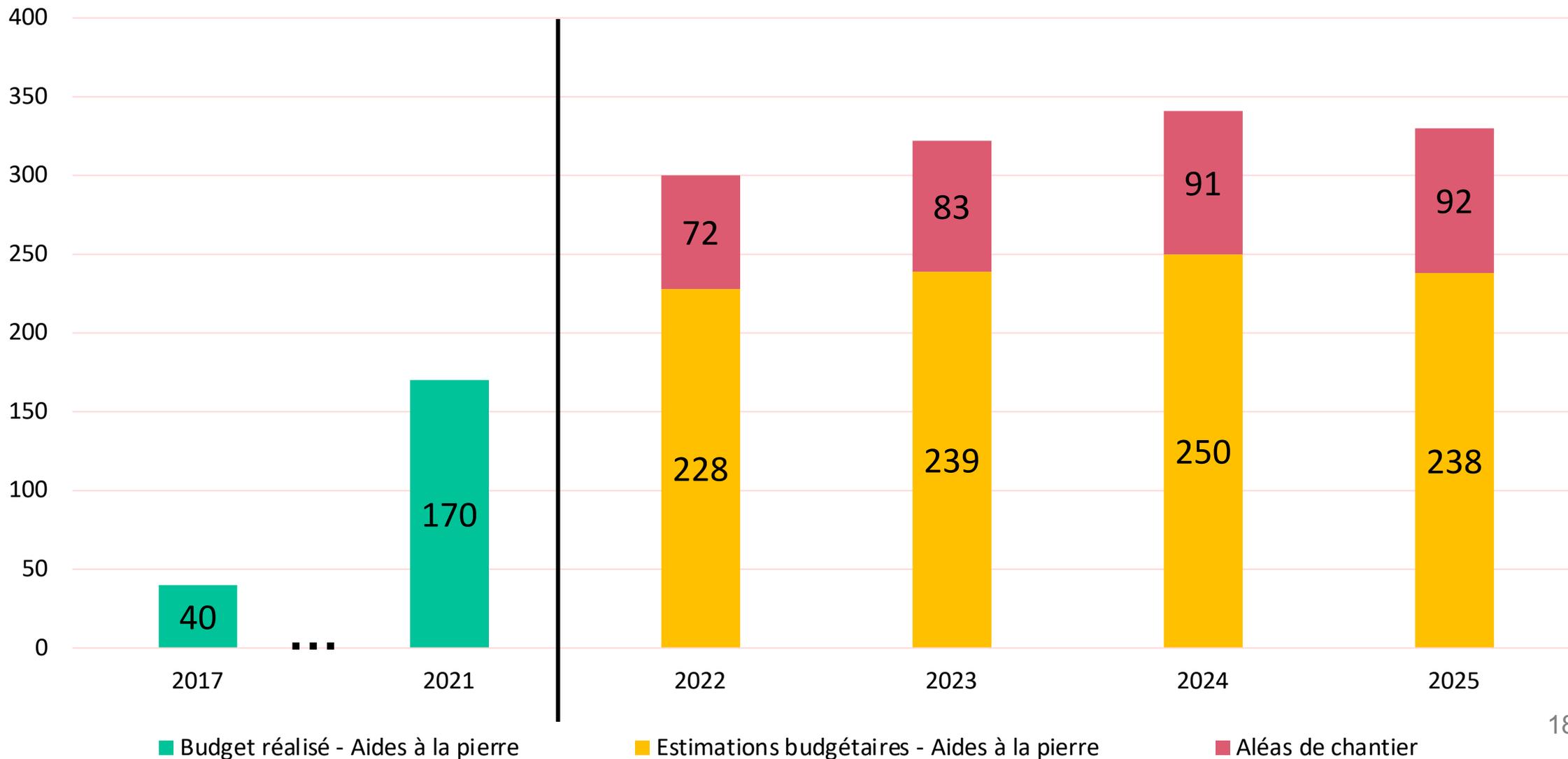
Partie 3 : Les projets de logements abordables en perspective



3.1 Evolution budgétaire des Aides à la pierre



Estimations budgétaires - Aides à la pierre brutes en million d'euros





Partie 4 : Zoom sur les projets de grande envergure



4.1 Projets donnant lieu à une loi de financement



Projet	Promoteur	Nombre de logements	Statut	Période de réalisation
Dudelange - Laminoir Neischmelz	Fonds du Logement	889	loi votée le 17/03/2022	2022-42
Wiltz - Wunnen mat der Wooltz	Fonds du Logement	401	loi votée le 29/06/2021	2022-42
Kehlen - Elmen	SNHBM	388	loi votée le 25/11/2020	2018-33
Biwer - An der Schmëtt	Fonds du Logement	164	projet de loi déposé le 24/02/2022	2022-32
Mamer - Wëltgebond	Fonds du Logement	162	loi votée le 18/11/2021	2022-28

4.2 Nouveaux projets de grande envergure en 2021



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Les projets du Fonds du Logement

Le Fonds du Logement ▾

Actualités

Biens disponibles

Nos projets

Offres d'emploi

Rechercher



Prestataires et Partenaires ▾

FAQ

Contact

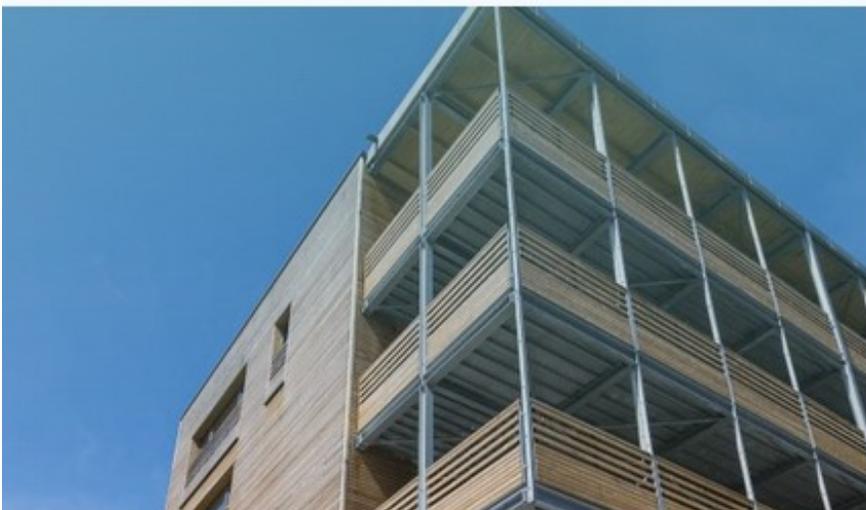


Je cherche à louer ▾

Je cherche à acheter ▾

Je suis locataire ▾

Je suis propriétaire ▾



À propos

Établissement public autonome institué par la loi du
25 février 1979 telle que modifiée par loi du 24 avril

4.2 Nouveaux projets de grande envergure en 2021



Promoteur public	Commune d'implantation du projet	Adresse Lieu-dit	Durée de réalisation	Unités de logement	Participation étatique estimée en millions
Fonds du Logement	Wiltz	Haargarten	2023-35	250	40-50

4.2 Nouveaux projets de grande envergure en 2021



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Les projets de la SNHBM

SNHBM

[À PROPOS](#) [NOS CONDITIONS](#) [VENTE](#) [LOCATION](#) [SOUMISSIONS](#) [FAQ](#) [JOBS](#) [CONTACT](#)



4.2 Nouveaux projets de grande envergure en 2021

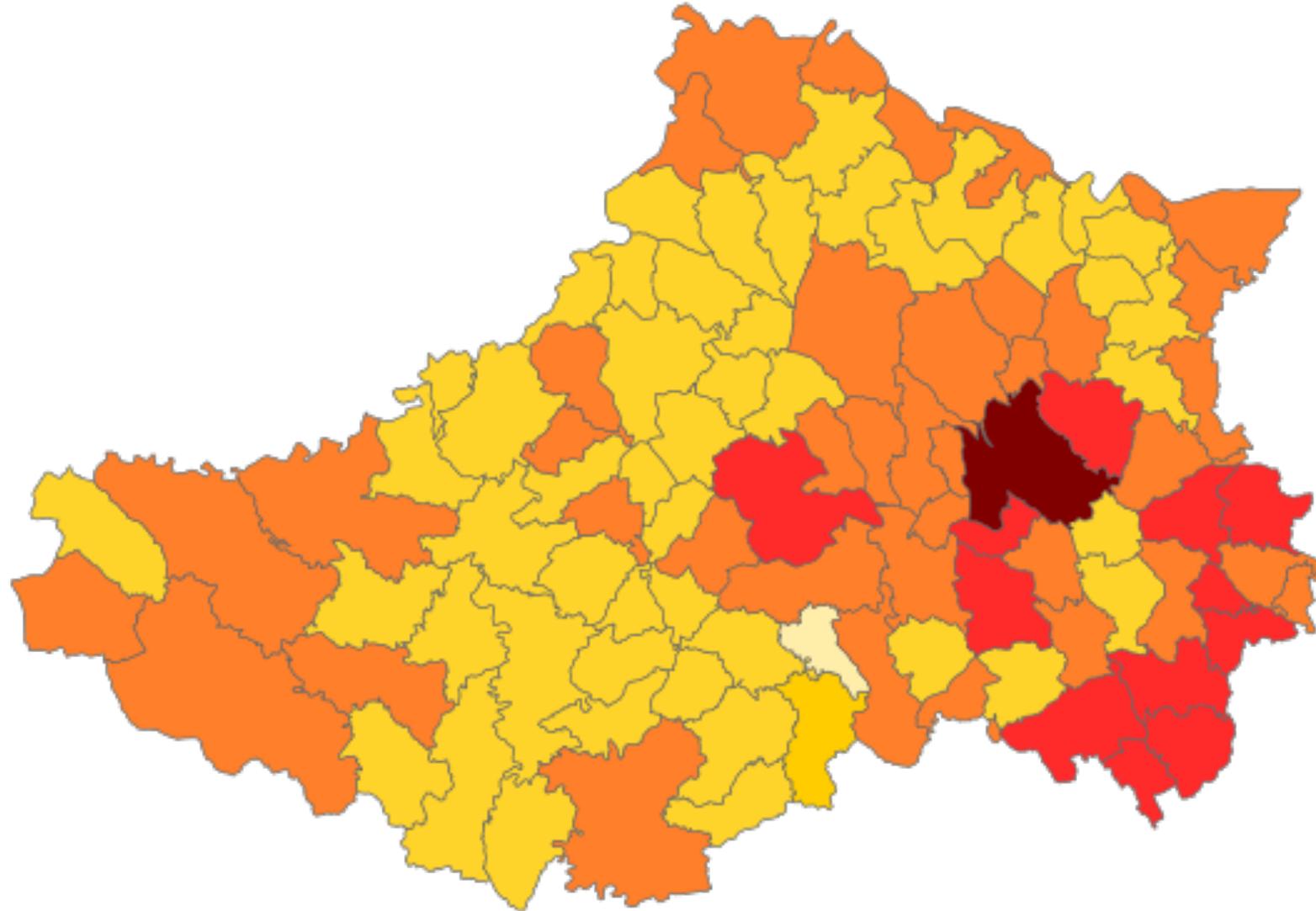


Promoteur public	Commune d'implantation du projet	Adresse Lieu-dit	Durée de réalisation	Unités de logement	Participation étatique estimée en millions
SNHBM	Luxembourg	Centre de Merl	2022-26	112	22-34
SNHBM	Hesperange	Place Jomé	2025-30	65	11-14
SNHBM	Clervaux	In der Kubischt	2025-29	51	10-12

4.2 Nouveaux projets de grande envergure en 2021



Les projets des Communes



4.2 Nouveaux projets de grande envergure en 2021



Promoteur public	Commune d'implantation du projet	Adresse Lieu-dit	Durée de réalisation	Unités de logement	Participation étatique estimée en millions
AC Differdange	Differdange	Bâtiment Gulliver, 14-16 Grand-Rue	2023-27	45	10-18
Ville de Luxembourg	Luxembourg	Rue Paul Albrecht	2022-26	42	11-13
AC Roeser	Roeser	Peppange centre	2022-25	25	10-12



Récapitulatif des projets de grande envergure



4.3 Récapitulatif des projets de grande envergure



Les projets d'envergure avec une participation étatique estimée de plus de 10 millions d'euros :

Promoteur public	Localité d'implantation projet	Adresse Lieu-dit	Durée de réalisation	Unités de logement	Participation financière estimée (en mio EUR)	Nécessite une loi de financement
Fonds du Logement	Echternach	Cité Manertchen	2024-34	214	62-93	oui
SNHBM	Luxembourg	Bonnevoie, Itzegerknupp	2023-33	484	57-86	oui
SNHBM	Luxembourg	Kirchberg, JFK Sud	2023-28	175	50-75	oui
SNHBM	Luxembourg	Domaine du Kiem	2025-31	226-320	47-71	oui
Fonds du Logement	Luxembourg	Haargarten	2023-35	250	40-50	oui
SNHBM	Diekirch	Cité Militaire	2025-30	124	26-39	oui
SNHBM	Luxembourg	Merl, Boulevard Pierre Dupong	2023-27	184	25-38	non
SNHBM	Grosbous	Laangfelder	2022-25	85	25-38	non
SNHBM	Belvaux	Belval Nord	2022-25	68	25-38	non
SNHBM	Luxembourg	Centre de Merl	2022-26	112	22-34	non

4.3 Récapitulatif des projets de grande envergure



Les projets d'envergure avec une participation étatique estimée de plus de 10 millions d'euros (suite) :

Promoteur public	Localité d'implantation projet	Adresse Lieu-dit	Durée de réalisation	Unités de logement	Participation financière estimée (en mio EUR)	Nécessite une loi de financement
Fonds du Logement	Luxembourg	Val St André	2023-27	92	20-31	non
SNHBM	Harlange	Harlange - Bierg	2022-24	67	12-20	non
AC Differdange	Differdange	Gulliver, 14-16 Grand-Rue	2023-27	45	10-18	non
SNHBM	Alzingen	Place Jomé	2025-30	65	11-14	non
Ville de Luxembourg	Luxembourg	Rue Paul Albrecht	2022-26	42	11-13	non
Fonds du Logement	Differdange	Clos de Jade	2021	43	10-12	non
SNHBM	Hupperdange	In der Kubischt	2025-29	51	10-12	non
AC Roeser	Peppange	Peppange centre	2022-25	25	10-12	non

Les projets qui nécessitent plus de 40 millions d'euros de participation étatique feront également l'objet d'un projet de loi autorisant leur financement.



Merci pour votre attention



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement